



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fivavona - Tanindrazana - Fandriano



REFERENTIEL NATIONAL DE DIPLOME AU METIER DE « TECHNICIEN FORESTIER »

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR EN « FORETS »



Photos : USAID Hay / MEDO



USAID
DU PEUPLE AMERICAIN



Mis en œuvre par
giz



I. CONTEXTE

I.1. Contexte général

Dans le cadre de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) et du Programme mondial de développement durable à l'horizon 2030, et du Plan Émergence de Madagascar, du Plan d'Action Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, et de la Politique Générale de l'Etat, toutes les parties prenantes, y compris les dirigeants, reconnaissent qu'il n'est plus possible d'aborder séparément les questions d'alimentation, de moyens d'existence et de gestion des ressources naturelles (FAO, 2016).

Plusieurs instruments politiques et juridiques sont élaborés et en vigueur, entre autres, la politique forestière (POLFOR), la Stratégie Nationale de la Formation Agricole et Rurale (SNFAR), la Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (PNEFP), la Stratégie Nationale sur la Restauration des Paysages Forestiers (SNRPF), la Neutralité de la Dégradation des Terres (NDT), les trois conventions de Rio, la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC), la Politique Interne de Lutte Contre la Corruption du MEDD (PILCC-MEDD). Ces instruments politiques et juridiques promeuvent la formation professionnelle, la nécessité des agents de proximité et la restauration des paysages et des forêts. En effet :

- La vision fixée suivant la nouvelle POLFOR de 2017 est que toutes les parties prenantes doivent s'organiser et œuvrer ensemble pour que les ressources forestières malagasy soient protégées et valorisées de façon durable, rationnelle et responsable.
- La PNEFP préconise l'application de l'Approche Par Compétence (APC) dans les offres de formation pour mieux répondre aux besoins du milieu professionnel.
- La SNFAR vise à poursuivre et renforcer le processus de rénovation de la Formation Agricole et Rurale (FAR) en valorisant les expériences structurantes aux niveaux national et décentralisé. Elle s'articule avec les orientations stratégiques des autres secteurs d'activité ruraux et la PNEFP.
- La RPF est définie comme un processus visant à restaurer l'intégrité écologique des paysages forestiers dégradés tout en garantissant l'amélioration du bien-être de la population qui y vit. L'engagement de Madagascar dans le cadre du Défi de Bonn et de l'AFR 100 (Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains) est de restaurer 4 millions ha des terres dégradées et déboisées d'ici 2030 (PMRPF 2011).
- Les engagements de Madagascar relatifs à la Neutralité de la Dégradation des Terres (Décret N°2017-757 portant engagement national en matière de NDT) sont de réaliser chaque année au moins 200 000 ha de parcelles d'agriculture durable d'ici 2025, de réduire les feux de pâturage d'ici 2030 et de restaurer 400 000 ha de paysages à l'aide d'infrastructures vertes d'ici 2025.
- La création de la Direction de l'Unité de la Lutte contre la Corruption suivant le décret n° 2020-026 fixant les attributions du Ministre de l'Environnement et du développement Durable ainsi que l'Organisation Générale de son Ministère. Elle a pour objectif de promouvoir l'intégrité et la pratique de bonne gouvernance au sein du MEDD, la lutte contre la corruption et les trafics des espèces menacées.

I.2. Contexte spécifique du secteur forestier

Le taux de déforestation dans les zones non protégées ou à vocation productive est nettement plus élevé [2,5% par an] que dans les Aires Protégées ou zones prioritaires de conservation [0,4% à 0,5% par an] (MEDD, 2022). L'Etat ne peut pas assurer convenablement les prérogatives régaliennes en termes de contrôle forestier rigoureux à cause du manque de ressources tant financière qu'humaine,

de la corruption et du trafic illicite des espèces. Suivant les dernières données statistiques, seulement 231 techniciens et 120 ingénieurs sont en activité au sein de l'administration forestière (Source : DRH MEDD, 2021), avec une surface forestière cartographiée de 7 887 071 ha en 2019 et une surface non- forêts de 48 090 445 ha à gérer (Mathieu R., 2019). Pour l'année 2019, un technicien forestier doit gérer environ 35 000 ha de forêts et 200 000 ha de surface non-forêts.

Dans le secteur forestier, les principaux enjeux constatés sont les suivants :

- Une demande nationale croissante en bois au rythme de la croissance démographique ;
- La déforestation et la dégradation persistantes des forêts ;
- L'exploitation forestière générant des chiffres d'affaires importants mais dont la contribution au développement économique reste insignifiante à cause de l'inexistence de système de contrôle efficace ;
- La mauvaise gouvernance des ressources ;
- L'absence de l'Administration forestière sur le terrain résultant du recul de son autorité et de sa compétence ;
- La collaboration intersectorielle et la déconcentration de l'Administration non effectives faute de volonté politique ;
- Le transfert non-effectif des moyens nécessaires ;
- Le comportement non respectueux de l'éthique et de la discipline.

Cette situation nécessite une amélioration urgente en mobilisant et en impliquant toutes les parties prenantes au niveau national, régional et local, conformément aux directives de la Politique Générale de l'Etat Malagasy relatives à la gestion durable des ressources naturelles (GDRN).

Malgré la complexité des domaines concernés, les efforts doivent converger vers le renforcement des liens qui unissent les forêts, l'agriculture et le développement durable. Toutes les actions doivent démontrer de manière pertinente et réaliste que la gestion durable des forêts et des activités agricoles ainsi que leur intégration dans les plans d'utilisation des terres sont essentielles pour atteindre les ODD, garantir la sécurité alimentaire et faire face au changement climatique.

Intégrées de façon judicieuse dans les paysages agricoles, les forêts améliorent la productivité agricole. En effet, les forêts contribuent à la durabilité de l'agriculture par leurs différentes fonctions, notamment en stabilisant les sols et le climat, en régulant les flux de l'eau, en fournissant de l'ombrage et de la protection, en offrant un habitat aux pollinisateurs et aux prédateurs naturels des organismes nuisibles à l'agriculture. Les forêts constituent d'importantes sources de nourriture, d'énergie et de revenu, contribuant à la sécurité alimentaire.

L'augmentation de la superficie des Aires Protégées de Madagascar, les contributions des grandes sociétés minières dans la préservation de l'environnement à travers les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), les politiques et les stratégies pour lutter contre l'envahissement d'espèces et l'optimisation de la valorisation des ressources naturelles renforcent les efforts déployés pour la conservation de la biodiversité du pays.

Pour réaliser les orientations sectorielles, une bonne coordination des interventions de toutes les parties prenantes, le développement d'un ensemble de mesures et de dispositifs efficaces ainsi qu'un plan d'action commun pour tous les acteurs qui interviendront dans le secteur Forêt sont nécessaires.

Au niveau national, Madagascar dispose :

- D'une école d'ingénieur spécialisée (ESSA/Département des Eaux et Forêt) dans le domaine de la foresterie depuis plus de 50 ans ;
- D'un centre national de formation de technicien forestier (CNFTF) auprès du MEDD, opérationnel depuis 2018 en formant des techniciens forestiers de niveau Bac + 2.

Face à ces enjeux et afin de renverser la tendance actuelle de la dégradation des ressources naturelles, la formation de techniciens qualifiés de terrain doit répondre principalement aux thématiques suivantes :

- * Gestion durable des écosystèmes forestiers et marins
- * Production forestière et reboisement
- * Changement climatique
- * Restauration des paysages et des forêts
- * Éducation environnementale
- * Application effective de la loi
- * Utilisation de nouvelles technologies
- * Bonne gouvernance
- * Lutte contre la corruption
- * Décentralisation et déconcentration

1.3. Contexte du RNDTF

Concernant la formation de techniciens forestiers, le référentiel national de diplôme (RND) au métier de technicien forestier est sorti en 2017 suivant l'arrêté n° 14968/2017/MEETFP, du 16 juin 2017. Afin de répondre à ces nouveaux enjeux, le présent document est établi à titre de révision de ce RND. C'est un document de référence à caractère réglementaire qui vise à faciliter la mise en œuvre de la formation par l'APC ainsi qu'à la mise en œuvre des évaluations. Construit à partir des analyses de situation de travail, il décrit les modalités de certification et de formation professionnelle de niveau Bac+2 dans le secteur forestier.

Le référentiel national est composé de trois (3) parties :

- Le Référentiel de Métier et des Compétences (RMC) : Il fournit un ensemble d'informations relatives au contexte des emplois visés, la liste des activités ainsi que des descriptions de compétences. Cette partie met également en exergue les situations professionnelles significatives que l'on appelle Situations de Travail Clé (STC) qui, à leur tour, sont regroupées en champs de compétences.
- Le Référentiel de Certification (RC) : Il décrit les capacités certifiées par le diplôme visé. Cette partie définit également la modalité d'évaluation des capacités. Ces informations du RC sont issues de l'analyse des STC et des compétences dans le RMC. Le RC est un document de cadrage de l'évaluation et des conditions de mise en œuvre.
- Le Référentiel de Formation (RF) : Il décrit l'architecture et le contenu de la formation à développer notamment les modules de formation avec leurs volumes horaires respectifs. Cette partie décrit ainsi les objectifs des modules et les attendus de la formation.

Le référentiel peut être utilisé par tout individu qui s'intéresse au métier de technicien forestier, qu'il soit employeur ou employé, qu'il soit apprenant ou futur apprenant, qu'il soit décideur politique ou opérateur économique, qu'il soit formateur ou dirigeant de centre de formation.

TROISIEME PARTIE :

REFERENTIEL DE

FORMATION (RF)

Le RF comprend les modules de formation à dispenser lors de la formation. On distingue :

- Les modules généraux
- Les modules professionnels

Compte tenu des exigences du métier, les apprenants pratiqueront des activités sportives durant leur temps libre au sein de l'internat.

Par ailleurs, les apprenants effectueront un voyage d'études au minimum durant leur apprentissage afin de compléter leur formation, un stage et établiront un projet professionnel vers la fin du cursus. Le volume horaire pour le voyage d'études est inclus dans les travaux pratiques des modules.

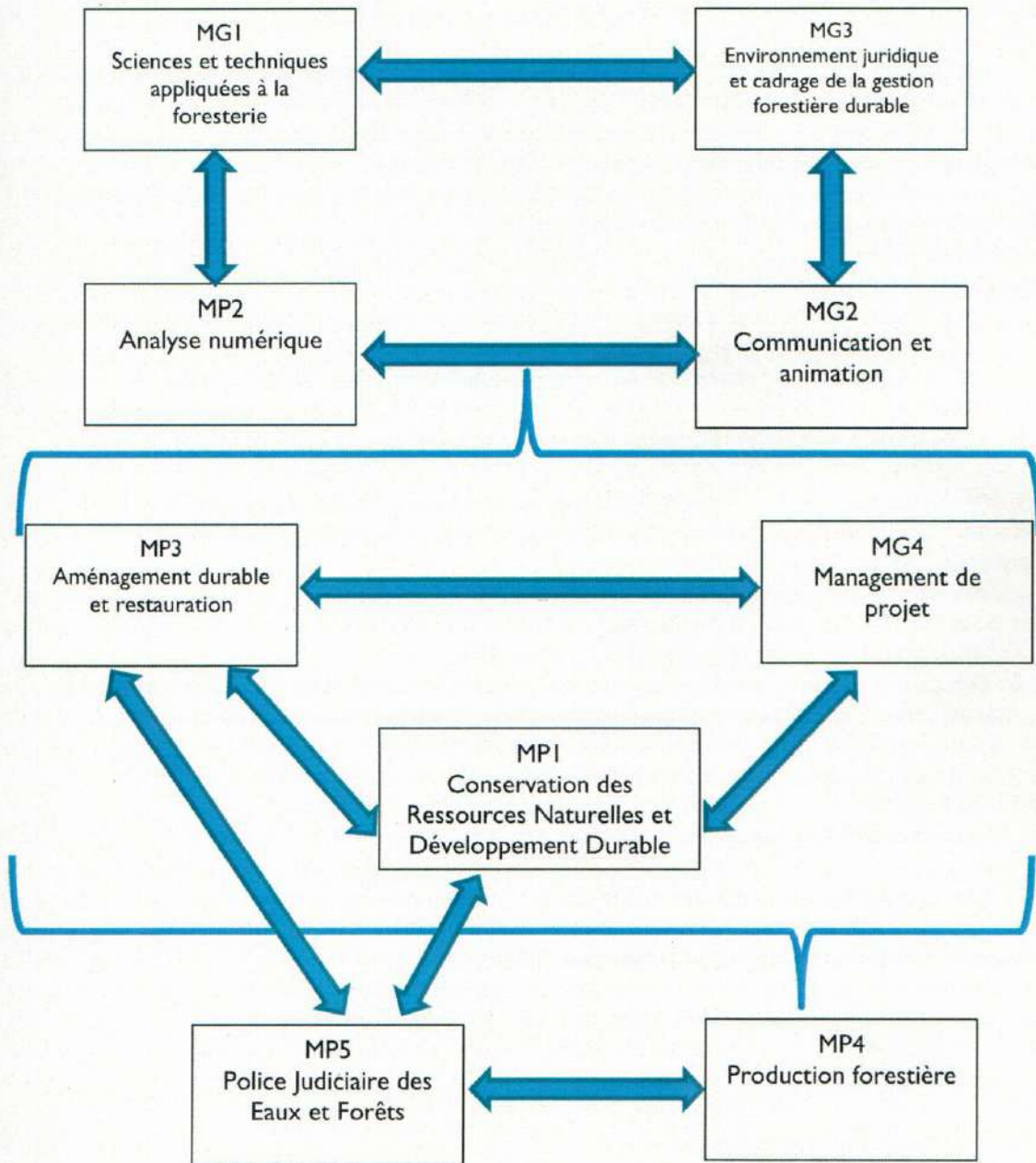


I. REPARTITION DES VOLUMES HORAIRE PAR MODULE

| Code | Intitulé du module | Volume horaire |
|-------------------------------|---|----------------|
| MODULES GENERAUX | | |
| MG1 | Sciences et techniques appliquées à la foresterie | 120 |
| MG2 | Communication et animation | 120 |
| MG3 | Environnement juridique et cadrage de la gestion forestière durable | 150 |
| MG4 | Management de projet | 100 |
| MODULES PROFESSIONNELS | | |
| MP1 | Conservation des ressources naturelles et développement durable | 120 |
| MP2 | Analyse numérique | 120 |
| MP3 | Aménagement durable et restauration | 250 |
| MP4 | Production forestière | 250 |
| MP5 | Police judiciaire | 120 |
| MP6 | Stage et projet professionnel | 350 |
| Total (h) | | 1 700 |



II. LOGIGRAMME



3.9. MP 05 : POLICE JUDICIAIRE DES EAUX ET FORÊTS

| MP 05 : Police Judiciaire des Eaux et Forêts | |
|---|-------------------|
| Horaires attribués | 120 heures |
| Objectif général du module | |
| Doter les apprenants d'outils leur permettant d'appliquer la loi | |
| Objectifs spécifiques du module | |
| O.S 1 : Décrire l'éthique et la déontologie dans l'exercice d'un métier de technicien forestier | |
| O.S 2 : Mobiliser les connaissances des apprenants sur la lutte contre la corruption | |
| O.S 3 : Transmettre les techniques d'intervention en police judiciaire | |
| O.S 4 : Transmettre les techniques d'enquête et d'investigation | |
| O.S 5 : Assurer la formation militaire et le maniement d'armes | |
| Présentation du module : | |
| Ce module consiste à former les apprenants à s'approprier des codes d'éthique et de déontologie dans la réalisation de ses interventions. La lutte contre la corruption et le respect du Genre sont abordés dans ce module. | |
| Sont également considérés dans ce module : | |
| <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation judiciaire, - Le droit de l'homme en police judiciaire, - Le droit pénal, - Les procédures pénales, - Le contrôle et patrouille pour lutter contre le trafic et l'exploitation illicite des espèces (faune et flore) sauvages. | |
| O.S. 1 : Décrire l'éthique et la déontologie dans l'exercice d'un métier de technicien forestier | |
| Sous-objectif 1.1 : Définir les règles de bonne conduite | |
| Sous-objectif 1.2 : Inculquer aux apprenants les valeurs leur incitant à lutter contre la corruption | |
| O.S 2 : Mobiliser les connaissances des apprenants sur la lutte contre la corruption | |
| Sous-objectif 2.1 : Faire approprier aux apprenants les outils de prévention de la corruption | |
| Sous-objectif 2.2 : Transmettre aux apprenants les compétences en matière d'application de la loi anti-corruption | |
| O.S. 3 : Transmettre les techniques d'intervention en police judiciaire | |
| Sous-objectif 3.1 : Expliquer l'organisation judiciaire | |
| Sous-objectif 3.2 : Mettre en rapport le droit de l'homme avec la police judiciaire | |
| Sous-objectif 3.3 : Décrire les procédures de poursuite judiciaire | |
| O. S. 4 : Transmettre les techniques d'enquête et d'investigation | |
| Sous-objectif 4.1 : Expliquer la procédure pénale | |
| Sous-objectif 4.2 : Transmettre aux apprenants les techniques et la mise en œuvre de contrôle et de patrouille | |
| Sous-objectif 4.3 : Former les apprenants sur la technique d'investigation | |
| O.S. 5 : Assurer la formation militaire et le maniement d'arme | |
| Sous-objectif 5.1 : Former les apprenants aux disciplines et aux règles de port de tenue réglementaire (uniforme, ordre serré) | |
| Sous-objectif 5.2 : Enseigner les apprenants à respecter la hiérarchie (grade) | |
| Sous-objectif 5.3 : Transmettre les techniques d'entretien et de maniement d'armes | |

| | |
|---|--|
| Sous-objectif 5.4 : Coacher les apprenants à entretenir leur forme physique | |
| Disciplines | Ethique et déontologie Lutte contre la corruption Technique d'intervention en police judiciaire Technique d'enquête et d'investigation Formation militaire et maniement d'arme |
| Capacités concernées : CGI, CP3, CP4, CP5, CP6 et CP7 | |

Ce document a été élaboré par :

- Les membres du CREFA-EF / MEDD (Comité de Réouverture de l'Ecole Forestière d'Angavokely) ;
- L'équipe du CNFTF / MEDD.

Avec la contribution :

- Des membres de l'Equipe Nationale de l'Ingénierie de Formation Agricole et Rurale (ENIFAR) ;
- Des formateurs du Centre National de Formation de Techniciens Forestiers (CNFTF/MEDD) ;
- De l'Unité de Coordination de la Recherche, de l'Éducation et de la Formation (UCREF / MEDD) ;
- De la Direction des Curricula et de l'Assurance Qualité (DCAQ / METFP) ;
- De l'équipe du projet USAID Hay Tao ;
- Des collaborateurs et collaboratrices de la GIZ.

